

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2013

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
Mme Neuville

ARTICLE 7

À l'alinéa 55, supprimer les mots :

« de la preuve ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.